

ETUDE D'IMPACT PROTECTION DE LA NATURE



1, rue du Ballon
59034 LILLE

et



16, place de
l'Abbé Bonpain
59910 BONDUES

Aménagement du Centre Bourg de Bondues

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET	3
2. ANALYSE DES EFFETS PERMANENTS ET MESURES PRISES	9
2.1. IMPACT SUR LA TOPOGRAPHIE/ LE SOL.....	10
2.2. IMPACT SUR L'EAU.....	11
2.3. IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE.....	12
2.4. IMPACT SUR LE PAYSAGE.....	13
2.5. IMPACT SUR L'URBANISME ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL.....	14
2.6. IMPACT SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE.....	15
2.7. IMPACT SUR L'HYGIENE, LA SANTE ET LA SECURITE	19
3. ANALYSE DES EFFETS DURANT LES TRAVAUX ET MESURES PRISES	20
3.1. FACTEURS HUMAINS.....	20
3.2. MILIEU NATUREL	21
3.3. PATRIMOINE ET PAYSAGE	21

1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Encadré par un triangle formé par les rues du Bosquiel, Fouquet Lelong et l'avenue du Général De Gaulle, le site Desbonnets et ses abords bénéficient d'une situation privilégiée le long de l'axe majeur de la commune, et dans la continuité immédiate du centre-bourg. Il représente par ailleurs une jonction potentielle du centre avec l'avenue du Général De Gaulle et les quartiers Est de la commune.

Le site est actuellement occupé par :

- un ensemble de bâtiments d'activités et de commerces, en partie en friche, comprenant le terrain et les anciens bâtiments de l'entreprise Desbonnets ;
- des équipements municipaux (salles et terrains de sports) ;
- des terrains non bâtis enclavés ;
- quelques maisons individuelles en plus ou moins bon état.

L'ensemble constitue aujourd'hui une enclave sous valorisée dans le centre-bourg de Bondues, et offre en façade de la D617 une succession de bâtiments de qualité médiocre.

L'aménagement du Centre Bourg de Bondues permettra la construction de logements et services suivants :

- 193 logements dont 96 logements sociaux (20 200m² SHON)
- Des commerces sur la rue du Bosquiel et l'avenue du Général De Gaulle (1150m² SHON)
- Du tertiaire sur l'avenue du Général De Gaulle (400m² SHON).

L'aménagement du Centre Bourg de Bondues permettra également la construction des équipements suivants :

- Un lieu rassemblant plusieurs espaces associatifs à l'ouest, faisant front à la rue du Bosquiel et marquant l'entrée de la place verte.

- Un local associatif au rez-de-chaussée d'un bâtiment de logements au nord.
- Une salle polyvalente (au sud du site) et proche d'un grand parking accessible depuis l'avenue du Général De Gaulle.

L'ensemble représente environ 2400m² SHON.

L'ensemble représente environ 2400m² SHON.

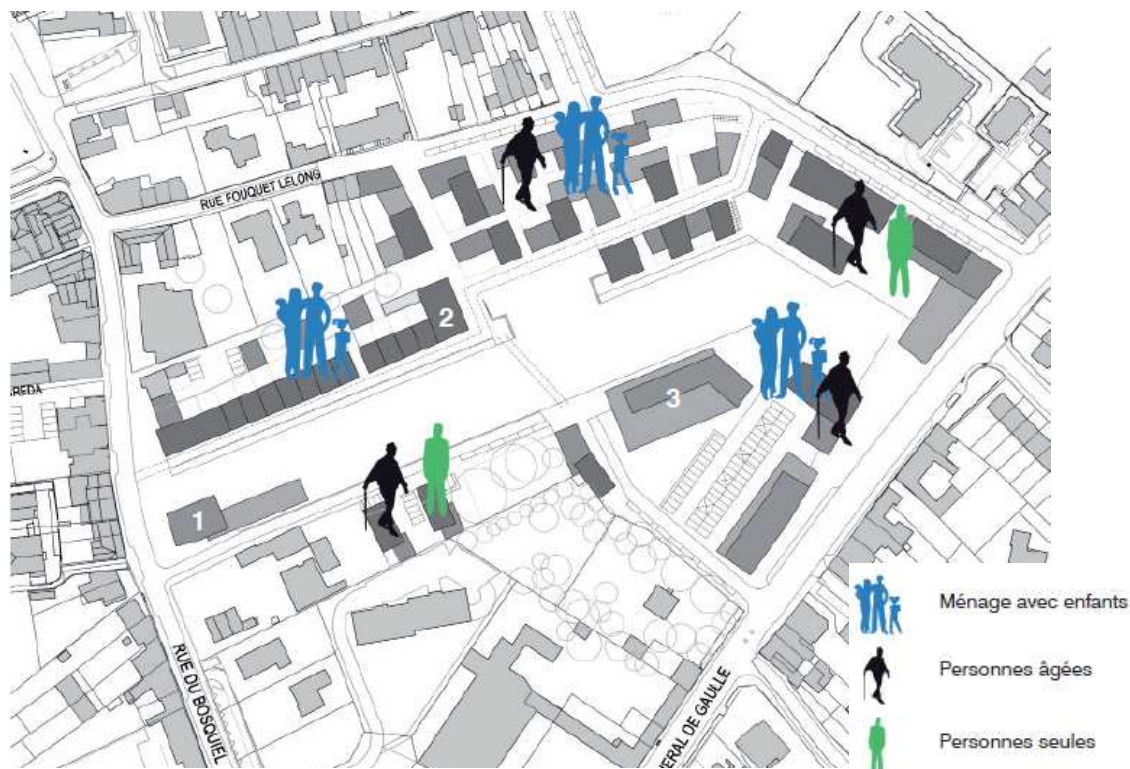


Figure 1 : Programmation générale et implantation des équipements (source : Fiche de lot - Etude de programmation a caractère pré-opérationnel -mars 2012 - Atelier d'architecture et d'Urbanisme Pierre Bernard)

Le projet sera doté d'un parking souterrain situé sous le quai et les logements au niveau du plateau à l'est du site. Il disposera de 288 places et sera doté d'un éclairage naturel via une ouverture au niveau de la place verte.

En plus du parking souterrain de stationnement privé prévus, 137 places de parking aériennes seront réparties dans l'opération.

La voirie et les réseaux d'assainissement répondront aux caractéristiques communales et au cahier des charges de Lille Métropole (Communauté de Lille).

L'assainissement sera du type séparatif avec tamponnement des eaux pluviales dans une noue localisée sur la Place Verte. Les eaux usées domestiques seront rejetées en direct dans le réseau communal.

La desserte en eau potable, en électricité, en gaz et le raccordement sur le réseau téléphonique se feront à partir des réseaux existants à proximité de l'opération.

Etude d'Impact Protection de la nature
Résumé non technique



Figure 2 : Plan masse du projet d'aménagement du Centre Bourg de Bondues (source : Fiche de lot - Etude de programmation a caractère pré-opérationnel - mars 2012 - Atelier d'architecture et d'Urbanisme Pierre Bernard)

Etude d'Impact Protection de la nature
Résumé non technique



Figure 3 : Répartition des différents usages (source : Fiche de lot - Etude de programmation à caractère pré-opérationnel - mars 2012 - Atelier d'architecture et d'Urbanisme Pierre Bernard)



Figure 4 : Vue en perspective du projet

2. ANALYSE DES EFFETS PERMANENTS ET MESURES PRISES

L'analyse des effets sur l'environnement est présentée ci-après sous forme de tableaux résumant, pour chaque « domaine » concerné :

- l'état initial existant,
- l'impact du projet par l'analyse des effets permanents,
- les mesures prises pour limiter et réduire les impacts.

2.1. IMPACT SUR LA TOPOGRAPHIE/ LE SOL

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p>La zone d'étude est localisée sur une zone caractérisée par la présence de dépôts superficiels essentiellement limoneux recouvrant un faciès argileux. Ce sont des argiles plastiques bleu noir, devenant un peu plus sableuses au sommet.</p> <p>Le site est susceptible d'être concerné par les phénomènes de retrait-gonflement des argiles.</p>	<p>Le terrain d'emprise du projet fera l'objet de terrassements de hauteurs variables Ceci est nécessaire pour évacuer le plateau artificiel d'enrobés des entrepôts, pour remodeler le plan artificiel du terrain de foot, connecter le projet au contexte de manière aisée et permettre la création d'un parking souterrain sur une partie du site de projet (18,3% de l'emprise totale du périmètre de projet).</p> <p>Etant donné sa nature, le projet ne présente qu'un risque très limité de pollution de sols qui pourrait être lié à une fuite de carburant provenant d'un réservoir de véhicule par exemple...</p> <p>Le travail de terrassement permet de retrouver et de valoriser la topographie naturelle initiale du site</p>	<p>La principale mesure consiste à respecter les préconisations de l'étude géotechnique complète effectuée par un cabinet Géotechnique concernant la conception des fondations</p> <p>Le stationnement des véhicules sera réalisé sur des zones imperméabilisées qui empêcheront les éventuels écoulements de s'infiltrer au droit du sol.</p>

2.2. IMPACT SUR L'EAU

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p><u>Contexte hydrogéologique :</u></p> <p>Le site se trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en dehors de périmètres de protection des captages en alimentation d'eau potable ou d'eau industrielle, ▪ dans des terrains peu perméables (terrain de nature très argileuse constituant un véritable obstacle à la circulation des fluides et assurant la protection des terrains sous jacent) dont la vulnérabilité est faible <p><u>Contexte hydraulique :</u></p> <p>Les eaux superficielles les plus proches sont la becque de Waziers, à environ 450 m au Nord du terrain d'étude, qui se jette dans le canal de la Deûle et la becque de Marçq, à environ 1 km à l'Est du terrain d'étude, qui se jette dans le canal de Roubaix.</p> <p>La Deûle et le canal de Roubaix présentent un objectif de qualité de classe 2.</p>	<p>Le site sera alimenté en eau potable par le réseau d'eau public.</p> <p>Les besoins en eau du projet sont estimés à environ 54 600 l/j soit 54,6 m³/j ce qui représente annuellement 19 929 m³.</p> <p>Le projet sera à l'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'eaux usées (douches, sanitaires et cuisines des logements), ▪ d'eaux pluviales de ruissellement sur les toitures et sur les voiries/parkings. 	<p>Le réseau d'assainissement sera de type séparatif avec stockage des eaux pluviales avant rejet à débit limité au réseau existant.</p> <p>Les eaux usées seront recueillies gravitairement par la mise en place d'un réseau étanche et seront acheminées en cinq points de rejet vers le réseau d'assainissement existant et seront acheminées sur la station de Marquette pour une part et vers la station de Neuville-en-Ferrain pour une autre part.</p> <p>Les principes de gestion des eaux pluviales retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tamponnement de l'ensemble des eaux pluviales issues de l'opération ; - rejet des eaux pluviales à débit limité à 2 l/s/ha dans : <ul style="list-style-type: none"> • un réseau pluvial existant de Ø600 mm au croisement de la rue de la poste et chemin du damier en direction de la rue Norbert Segard ; • un réseau unitaire de Ø600 mm avenue du général De Gaulle ; - dimensionnement des ouvrages d'assainissement pour une pluie trentennale et prise en compte de l'impact d'une pluie centennale. <p>Il a été fait le choix d'un assainissement alternatif axé sur le tamponnement d'un volume important des eaux pluviales et présentant une forte qualité spatiale et paysagère sur l'ensemble du site</p>

2.3. IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p>Le site est actuellement occupé par :</p> <ul style="list-style-type: none">- un ensemble de bâtiments d'activités et de commerces, en partie en friche, comprenant le terrain et les anciens bâtiments de l'entreprise Desbonnets ;- des équipements municipaux (salles et terrains de sports) ;- des terrains non bâtis enclavés ;- quelques maisons individuelles en plus ou moins bon état. <p>L'ensemble constitue aujourd'hui une enclave sous valorisée dans le centre-bourg de Bondues, et offre en façade de la D617 une succession de bâtiment de qualité médiocre.</p>	<p>Le site n'est pas inscrit dans les périmètres de protection de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), de zone Natura 2000, de Réserve biologique ou dans un rayon d'Arrêté de Protection de Biotope.</p> <p>L'impact du projet sur la végétation sera limité car les espèces végétales présentes sur le site sont communes, intégrée à un site existant et de faible intérêt écologique.</p>	<p>Afin de limiter ses effets sur les milieux naturels, le projet prévoira la mise en place de luminaires appropriés et de modes d'éclairage adaptés. L'impact du projet par dérangement sur la faune locale s'en trouvera ainsi réduit.</p> <p>Il est prévu plus d'un hectare d'espaces verts où la faune et la flore pourront se développer dans plusieurs milieux différents La présence de cet espace vert sont autant de milieux propices au développement de la biodiversité environnante du projet</p>

2.4. IMPACT SUR LE PAYSAGE

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p>La zone est actuellement composée d'une friche industrielle, située dans un secteur très urbanisée entre deux axes routiers majeurs : la rue du Bosquier et l'avenue du Général de Gaulle.</p>	<p>Ce projet aura un impact visuel positif étant donné qu'il s'implante sur des parcelles qui étaient notamment occupés par un bâtiment industriel en friche (site Desbonnets).</p> <p>Cet impact visuel positif sera à destination première des habitants actuels et voisins du site dont les perceptions vont être modifiées. Il le sera également pour ses futurs habitants et plus largement, pour les habitants de la commune de Bondues qui bénéficieront d'un grand espace vert à forte qualité paysagère lors de leur déplacement en ville ou pour leur loisir.</p>	<p>De manière à bénéficier de la meilleure intégration possible, ce projet fera l'objet de mesures d'intégration architecturales et paysagères.</p> <p>D'un point de vue architectural, les bâtiments s'intégreront harmonieusement avec leur environnement en répondant, dès leur construction, à la problématique du développement durable comme à celle de centre bourg en prenant en compte une forte intégration paysagère.</p> <p>Dans l'objectif de limiter l'impact visuel des zones de stationnement par densification du bâti et économie d'espace, le projet bénéficiera d'un parking souterrain de 288 places.</p>

2.5. IMPACT SUR L'URBANISME ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p>Le projet d'aménagement est situé en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques ou d'éléments appartenant à l'inventaire du patrimoine architectural et paysager.</p> <p>Le terrain est concerné par des servitudes dont les prescriptions sont compatibles avec le projet.</p>	<p>En ce qui concerne les zones de servitudes et obligations diverses du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Bondues, le projet n'a pas d'effet sur ces zones.</p> <p>Les terrassements du projet pourront occasionner des découvertes fortuites pendant les travaux.</p> <p>Cependant, ces aménagements doivent être vus comme une possibilité d'investigations du passé archéologique de la ville de Bondues, malgré leur implantation sur un site existant. Le cas échéant, les vestiges intéressants pourraient alors être déplacés dans des lieux adaptés.</p>	<p>Aucune mesure n'est à prévoir en ce qui concerne la protection des monuments historiques.</p> <p>En cas d'affouillement du sol, le service régional de l'archéologie sera informé préalablement sur le matériel utilisé. Il sera également prévenu en cas de découverte fortuite. Des modalités destinées à préserver les éventuels vestiges archéologiques seront définies avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - Service Régional de l'Archéologie.</p> <p>Les mesures constructives adoptées pour les bâtiments seront en adéquation avec les risques naturels.</p>

2.6. IMPACT SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p><u>Trafic automobile</u></p> <p>Le terrain d'implantation du projet bénéficie d'une bonne desserte routière de par la présence d'axes tels que l'A22, la D657, la D617 et la D654.</p> <p>Le site est également accessible par les moyens de transport en commun (bus, vélos).</p>	<p>Les flux engendrés par le projet concerneront, pour l'essentiel, les véhicules légers des habitants.</p>	<p>Le projet bénéficiera de dessertes routières qualitatives. La création de ces voies de dessertes permettra d'accéder aisément au nouveau quartier tout en privilégiant les circulations douces sur l'emprise du projet.</p> <p>Deux voiries seront créées en périphérie du site pour desservir l'ensemble des logements. Elles ne le traversent en aucune manière pour maintenir la continuité de la place verte centrale. Un réseau important de venelles et d'espaces dédiés exclusivement aux piétons est également créé.</p> <p>Le plan bus de Lille Métropole prévoit la création de nouvelles lignes.</p>

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p><u>Air/santé</u></p> <p>Etant donné la localisation du site étudié, les principales sources d'émissions atmosphériques proviennent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des établissements industriels les plus proches, • du trafic routier associé aux axes de communications proches, • des installations de combustion servant au chauffage des habitations. 	<p>Les seuls rejets liés au projet de réaménagement du site susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air sur le site sont les rejets issus du trafic routier généré par le projet.</p> <p>Dans le cadre de l'étude air/santé, les émissions de polluants ont été calculées sur le projet, pour les axes impactés par le projet: D617, RD64, RD654 et voies de desserte du projet et pour la situation à l'horizon 2013 avec le projet d'aménagement et de renouvellement du centre Bourg.</p> <p>L'Evaluation des Risques Sanitaires réalisée pour les émissions liées au trafic routier a permis de calculer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un Indice de Risque total inférieur à 1 pour l'inhalation et l'ingestion, ✓ un Excès de Risque individuel inférieur à 10^{-5} pour l'inhalation et l'ingestion. <p>L'impact lié au trafic généré par le projet est donc très limité.</p>	<p>Les rejets des véhicules seront limités par l'organisation générale des flux autour et dans le site (voiries d'accès, parking) permettant de réduire les engorgements et arrêts des véhicules et de fluidifier la circulation.</p> <p>Le projet a été conçu dans une démarche globale de développement durable. Aussi, afin de limiter l'utilisation de ressources naturelles telles que le gaz naturel et de limiter les émissions de gaz de combustion, le projet prévoit la mise en place des modes de chauffages solaires aux endroits pertinents (installation non visible depuis l'espace public) et l'installation de chaudières au bois sera préconisée dans les fiches de lot.</p> <p>De plus les bâtiments respecteront la RT 2012.</p>

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p>Bruit et vibrations</p> <p>Le site d'implantation du projet se trouve dans une zone où le bruit prépondérant est dû à la circulation routière et plus particulièrement sur la départementale 617 et la route départementale D64.</p> <p>Des mesures de bruit ont été réalisées du 13 au 15 septembre 2011 dans le but de caractériser le niveau sonore ambiant.</p> <p>Cette étude a montré un niveau d'ambiance sonore modéré.</p>	<p>Les nuisances sonores susceptibles d'être générées par le projet peuvent se décomposer en trois catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essentiellement les bruits liés au trafic des véhicules, • Les bruits et vibrations liés au fonctionnement des bâtiments et l'entretien des espaces verts, c'est-à-dire provenant : <ul style="list-style-type: none"> - des machines et véhicules d'entretien des pelouses (tondeuses, tracteurs), - des équipements techniques susceptibles d'être bruyants comme les équipements de chauffage et de ventilation, • dans une moindre mesure les bruits liés à la fréquentation du site par le public. <p>La principale source de nuisances sonores pour le voisinage étant le trafic routier, une modélisation des niveaux acoustiques liés au trafic routier généré par le projet afin d'évaluer l'impact sonore du projet a été réalisée.</p> <p>Cette étude a permis de comparer les niveaux sonores actuels en façade des habitations des riverains du centre de Bondues et de les comparer aux niveaux sonores prévisionnels de cette zone, suite à son aménagement.</p> <p>Les nouveaux trafics engendrés par l'aménagement du centre de Bondues et les nouvelles injections ne modifient pas les niveaux sonores en façade des bâtiments.</p>	<p>Le projet ne sera pas de manière générale susceptible de générer des émissions sonores importantes susceptibles d'affecter les riverains.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différents équipements de chauffage et de ventilation seront sélectionnés afin de respecter la réglementation en vigueur. • Les ventilations des parkings souterrains seront essentiellement naturelles (parkings semi enterrés) ce qui limitera l'impact sonore lié au fonctionnement de ces dernières. • L'entretien des pelouses sera réalisé uniquement pendant les périodes de jour hors week-end et le bruit associé sera très peu perceptible pour les habitations les plus proches.

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p><u>Déchets/odeurs</u></p> <p>/</p>	<p>Les seuls déchets susceptibles d'être produits seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ordures ménagères générées par les ménages habitant les logements et les commerces, - Les déchets liés à l'entretien de la noue et des espaces verts (tonte, élagage des arbres, curage des bouches d'égout et de la noue,...). <p>Le projet ne sera donc pas susceptible d'être à l'origine d'odeurs ou de déchets spécifiques.</p>	<p>Les ordures ménagères feront l'objet d'un ramassage par les services de la collectivité et les déchets liés à l'entretien seront repris par les sociétés ou services en charge de ces opérations et seront valorisés ou éliminés selon les filières agréées</p> <p>Le tri sélectif, avec l'installation de poubelles adéquates, sera mis en place.</p>
<p><u>Emissions lumineuses</u></p> <p>La zone choisie pour l'implantation du projet est située en centre bourg déjà occupée par des habitations et des commerces.</p>	<p>Le projet aura un impact en termes de pollution lumineuse étant donné la présence de luminaires extérieurs.</p>	<p>Afin de limiter les effets des émissions lumineuses sur les milieux naturels mais également sur le voisinage, le projet prévoira la mise en place de luminaires appropriés et de modes d'éclairage adaptés.</p> <p>Les points suivants feront l'objet d'une attention particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le choix des lampadaires : adoption de matériels sans pollution lumineuse de type ampoule sous capot abat-jour, pas de verre protecteur ou sinon, verres plats et transparents ; • La densité des lampadaires : leur nombre doit être adapté aux besoins, • La puissance lumineuse : réduction de la puissance des lampes, • Le réglage des plages horaires de fonctionnement en fonction des saisons et du rythme jour/nuit.

2.7. IMPACT SUR L'HYGIENE, LA SANTE ET LA SECURITE

Description du milieu	Impacts du projet	Mesures palliatives
<p>Le site est actuellement occupé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ensemble de bâtiments d'activités et de commerces, en partie en friche, comprenant le terrain et les anciens bâtiments de l'entreprise Desbonnets ; - des équipements municipaux (salles et terrains de sports) ; - des terrains non bâtis enclavés ; - quelques maisons individuelles en plus ou moins bon état. <p>L'ensemble constitue aujourd'hui une enclave sous valorisée dans le centre-bourg de Bondues, et offre en façade de la D617 une succession de bâtiment de qualité médiocre.</p>	<p>Les éventuels problèmes de sécurité liés à un projet de lotissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sécurité des piétons qui croiseront les véhicules circulant sur le site, • les accidents de circulation sur le site et au niveau des voies d'accès, • le risque d'incendie dans les logements. 	<p>Les voiries de l'opération en zone 30 se situent en périphérie du périmètre de projet et des logements. Seule une zone de rencontre (limitée à 10km/h et accessible aux véhicules qu'en cas de nécessité : déménagement, véhicules de services et de sécurité) permet un accès dans le site et longe la place verte sans la traverser.</p> <p>Les parcours piétons principaux (Est/Ouest) ne rencontrent donc pas de voirie à l'intérieur du site. Ces zones seront bien signalées et inaccessibles aux véhicules.</p> <p>De plus, les dispositions suivantes, prises au niveau des parkings, permettront de limiter le risque d'accidents de la circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse limitée, • Panneaux de signalétique, • Eclairage du parking. <p>En ce qui concerne la défense incendie, elle sera conforme aux prescriptions du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).</p>

3. ANALYSE DES EFFETS DURANT LES TRAVAUX ET MESURES PRISES

L'analyse des effets provisoires du projet, durant la période de travaux, est présentée ci-après sous forme de tableaux résumant, pour chaque « domaine » concerné :

- l'impact du projet par l'analyse des effets temporaires,
- les mesures prises pour limiter et réduire ces impacts.

3.1. FACTEURS HUMAINS

Impacts provisoires du projet	Mesures palliatives
<p>L'aménagement du terrain et la construction du projet peuvent être à l'origine, comme pour tout chantier, des impacts suivants sur la population :</p> <ul style="list-style-type: none">- le bruit et vibrations liés aux différents travaux,- les usages des lieux selon la circulation sur les axes proches,- le confort et la sécurité à proximité du chantier,- les nuisances visuelles causées par les installations et engins de chantier,- l'entraînement de boues et de matériaux sur les voies publiques. <p>Par ailleurs, le chantier pourrait donner lieu à des coupures momentanées des réseaux et sera à l'origine de déchets (gravats, matériaux de déblaiement, chutes de matériaux,...).</p>	<p>Tout d'abord, il convient de rappeler qu'une attention particulière sera portée à la limitation des nuisances et à la gestion des déchets durant le chantier.</p> <p>Les principales mesures prises seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ l'information de la population sur le déroulement du chantier et lors des opérations particulièrement nuisantes,▪ l'arrosage régulier du sol en été pour éviter les envols de poussières par temps sec,▪ la mise en place de protections sur les clôtures du chantier pour éviter les projections sur les voiries avoisinantes,▪ la présence d'une aire de lavage pour les roues des camions en sortie de chantier,...▪ la réduction à la source des quantités de déchets,▪ Les travaux seront normalement réalisés dans les horaires de travail habituels pour les chantiers.▪ Pour limiter les émissions sonores, le matériel et les engins de chantier seront conforme à la réglementation en vigueur le concernant, homologué récent et insonorisé.

3.2. MILIEU NATUREL

Impacts provisoires du projet	Mesures palliatives
Les impacts pourront être l'entraînement de particules, de boues par les eaux de ruissellement sur le chantier.	La principale mesure prise sera la remise en dehors des horaires d'ouverture de chantier des engins de chantier sur des aires étanchées limitant le risque de pollution par fuite d'huile ou de carburant.

3.3. PATRIMOINE ET PAYSAGE

Impacts provisoires du projet	Mesures palliatives
<p>Les installations, les équipements de chantier et les travaux en cours de réalisation présenteront un aspect temporairement moins satisfaisant que celui des futurs aménagements.</p> <p>L'unique impact du projet sur le patrimoine est positif puisqu'il est lié à la réalisation de travaux de fouilles archéologiques qui pourraient potentiellement être à l'origine de nouvelles découvertes.</p>	<p>Les entreprises prendront toutes les dispositions nécessaires pour que les différents chantiers présentent le meilleur aspect possible compte tenu notamment des impératifs techniques.</p> <p>Les autorités administratives compétentes seront tenus informées en temps réel du déroulement du chantier (et en particulier des contraintes archéologiques).</p>